

Guide des déchets ménagers



www.cc-bievre-est.fr

Quels déchets dans ma poubelle ?



En charge depuis le 1^{er} janvier 2005 de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement, la communauté de communes de Bièvre Est réalise la collecte des ordures ménagères et met à votre disposition 44 points d'apport volontaire et trois déchèteries, selon votre lieu de résidence. Des solutions nécessaires pour développer le recyclage et éviter de tout mettre dans sa poubelle.

LES DÉCHETS MÉNAGERS INTERDITS

- ✗ Les déchets recyclables : cartons, emballages, verre (sauf vaisselle) et papier
- ✗ les déchets «verts» provenant des jardins publics ou privés
- ✗ Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et des jardins
- ✗ Les déchets spéciaux inflammables, toxiques, corrosifs ou explosifs
- ✗ Les pneus
- ✗ Les déchets encombrants
- ✗ La ferraille
- ✗ Le bois
- ✗ Les déchets issus d'abattoirs
- ✗ Les déchets contaminés (déchets médicaux et piquants...)

LES DÉCHETS MÉNAGERS AUTORISÉS

- ✓ Les déchets ordinaires provenant des aliments* et du nettoyage des habitations et bureaux
- ✓ Les cendres
- ✓ Les débris de vaisselle
- ✓ Les chiffons et résidus divers...

*Certains d'entre eux peuvent se recycler dans un composteur individuel.

Le saviez-vous ?

Chaque habitant du territoire produit 300 Kg/an de déchets collectés par le camion de ramassage. Ces déchets sont enfouis sur le site de Penol.

**Pour toute information complémentaire :
04 76 07 67 10**

QUELLE REDEVANCE ?

Pour les particuliers, la redevance annuelle est liée à la fréquence de passage hebdomadaire du camion de collecte des ordures ménagères et au nombre de personnes composant le foyer.

Pour tout nouvel arrivant ou pour tout changement dans la composition du foyer, il convient de contacter la communauté de communes qui prendra en compte ces modifications.



Comment s'effectue le ramassage ?

Une collecte hebdomadaire est assurée sur les communes, exception faite de Renage et Izeaux qui bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire.

Le saviez-vous ?

Un Médibus® stationné une fois par trimestre devant la déchèterie d'Apprieu récolte gratuitement les déchets de soins (aiguilles, scalpels, cotons...).

Les déchets peuvent être collectés les jours fériés.

Dans le cas contraire une information sur le décalage est diffusée deux semaines avant, dans les communes concernées, la presse et sur le site internet de la communauté de communes.

Ils sont placés en dépôt, groupés ou non, près du bord du trottoir, ou encore dans des locaux abrités près desquels la benne peut s'approcher sans difficulté ni manœuvre intempestive ou contraire au code de la route.

Vous devez effectuer la sortie de votre conteneur et sa rentrée après vidage.

La présentation à la collecte devra s'effectuer la veille au soir, la collecte débutant pour certaine commune à 4h du matin.

Le tri est obligatoire.

Pour cela, 44 points d'apport volontaire comprenant au minimum une colonne pour les emballages, une pour les journaux et magazines et une pour le verre sont installés sur le territoire.

Commune	Jour de collecte(*)
Apprieu	Mardi, à partir de 4h
Beaucroissant	Jeudi, à partir de 4h45
Bizonnes	Lundi entre 9h30 et 11h15
Burcin	Mercredi entre 11h et 13h
Châbons	Mercredi entre 5h et 11h
Colombe	Jeudi entre 5h et 9h30
Eydoche	Lundi entre 8h et 9h30
Flachères	Lundi entre 6h et 8h
Oyeu	Vendredi entre 6h et 9h
Saint-Didier-de-Bizonnes	Lundi à partir de 5h
Le Grand-Lemps	Mardi et vendredi entre 9h et 13h30
Izeaux	Mardi et vendredi à partir de 5h
Renage	Lundi et vendredi à partir de 4h

*Ces horaires sont indicatifs et peuvent faire l'objet de modifications.

QUEL CONTENEUR ?

Les conteneurs ne sont pas fournis par la communauté de communes. En revanche, ils doivent correspondre à une des caractéristiques suivantes :

- Poubelles individuelles : en matière plastique ou caoutchouc de 120 litres de capacité maximum.
- Sacs fermés : en papier kraft à 2 enveloppes ou en polyéthylène de 20 à 100 litres. Le poids de chaque sac plein ne devra pas excéder 30 kg.
- Bacs roulants de 120 à 1000 litres.



A chaque déchet, son chemin



ECO
EMBALLAGES

AUTORISÉS

INTERDITS

POUBELLE MÉNAGÈRE



Déchets ordinaires provenant des aliments* et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de vaisselle, cendres, chiffons, balayures, et résidus divers

* Certains d'entre eux peuvent se recycler dans un composteur individuel.

Déchets recyclables, déchets «verts», déblais, gravats, décombres, déchets spéciaux inflammables, toxiques, corrosifs ou explosifs, pneus, déchets encombrants, ferraille, bois, déchets issus d'abattoirs, déchets contaminés, déchets médicaux et piquants

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Exclusivement : bouteilles et flacons en plastique et métalliques, cartons, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes

Pots de yaourt ou de crème fraîche, barquettes polystyrène, film ou sac en plastique, emballages non vides, mini poubelles, cartons sales, emballages souillés



Revues, publicités, journaux, magazines, papiers, enveloppes

Couches bébé, absorbants, papiers déchirés, papiers gras, films plastiques entourant les revues



Bouteilles, bocaux et flacons en verre

Vaisselle en porcelaine, vaisselle en verre, pots de fleurs, vitres, miroirs, ampoules, bouchons et capsules

DÉCHÈTERIES



Vieux meubles, cartons, encombrants, ferraille, piles, pneus, polystyrène expansé, peintures/solvants, gravats, batteries de voiture, huile de vidange, déchets verts, déchets d'équipements électroniques et électriques, huiles végétales

Déchets d'amiante ciment, déchets agricoles, souches d'arbres, ordures ménagères, déchets industriels, déchets putrescibles, médicaments, boues et matières de vidange des fosses septiques, cadavres d'animaux, plastiques agricoles, invendus des marchés

DÉCHETS À
RISQUES INFECTIEUX



Collecte exclusive* : aiguilles, scalpels, lames, cotons, compresses ou déchet médical à risque infectieux

* Stationnement du Médibus® (1 fois par trimestre)

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ LE PÔLE ENVIRONNEMENT
AU 04 76 06 10 94 OU RETROUVEZ NOUS SUR www.cc-bievre-est.fr

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine
953 rue Augustin Blanchet • 38690 Colombe